

Conditions Générales de Vente - Site Internet activhandi.fr

Compte Pro

Définitions

Chacun des termes mentionnés ci-dessous aura dans les présentes Conditions Générales de Vente du Service activhandi.fr (ci-après dénommées les « CGV ») la signification suivante :

1

ACTIVHANDI, Activhandi SAS : désigne la société qui édite et exploite le Site Internet, le Site Mobile, et les applications quelle que soit leur système d'exploitation (IOS, Android...) ; [activhandi®](http://activhandi.fr), www.activhandi.fr.

Activhandi SAS au capital de 10 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Annecy sous le numéro 852 855 477 dont le siège social est situé, centre IDEM n°175, 129 avenue de Genève 74 000 Annecy.

Annonce : désigne l'ensemble des éléments et données (visuelles, textuelles, sonores, photographies, dessins), déposé par un Annonceur sous sa responsabilité éditoriale exclusive, en vue de promouvoir et vendre ses prestations diffusées sur le site internet, le site mobile, les applications sous IOS ou Android.

Une Annonce doit respecter le cahier des charges d'activhandi.fr (voir paragraphe « Cahier des charges pour l'annonceur »).

Annonceur : désigne tout professionnel et/ou toute personne morale établi en France, titulaire d'un Compte Pro activhandi.fr, et utilisant le Service activhandi.fr, pour déposer depuis le Site Internet, dans le cadre de son activité professionnelle, une ou des annonces dans les catégories suivantes :

- Activité sportive (avec description)
- Bien être
- Festival
- Hébergement
- Loisirs
- Matériel
- Séjour
- Soins
- Transport

Tout professionnel déposant dans l'une des catégories listées ci-avant doit impérativement être titulaire d'un « Compte Pro » pour utiliser le Service activhandi.fr et y déposer des Annonces.

Application IOS : désigne l'Application iPhone® de Apple® téléchargeable gratuitement sur un iPhone® depuis l'app store d'Apple® et permettant aux Utilisateurs d'accéder via leur iPhone® au Service d'activhandi.fr.

Application Android : désigne l'Application de Google® téléchargeable gratuitement sur un smartphone depuis l'app store de google, et permettant aux Utilisateurs d'accéder via leur smartphone au Service d'activhandi.fr.

Applications : désigne indistinctement l'application d'Activhandi sous système d'exploitation IOS et sous système d'exploitation Android.

Commande : tout achat et paiement effectué par un Annonceur depuis son Compte Pro aux fins soit d'insertion d'Annonce, pour une ou plusieurs Annonce(s) en vue du paiement des frais d'insertion et ce dans les conditions fixées à l'article 4 des présentes CGV.

Compte Pro (espace) : désigne l'espace dédié à l'Annonceur désirant utiliser le Service activhandi.fr. En fonction de la formule retenue le professionnel (et/ou personne morale) diffuse ses Annonces, visualise ses Annonces en cours de diffusion et effectue les Commandes telles que décrites à l'article 4 des présentes CGV.

Options(s) Payantes / Formule(s) Payante(s) / Abonnements : utiliser indistinctement pour désigner le choix que le professionnel a réalisé pour la mise en avant de son activité.

Par exemple : option ou formule « tonique », « intensif » « intensive ». Abonnement « tonique » ou abonnement « intensif ». Compte Pro « Tonique », Compte Pro « intensif ».

Personne Morale : désigne la structure, le professionnel, qui souhaite mettre en avant son activité sur le Compte Pro, quelle que soit la forme juridique de sa structure (association, société, groupement...) , et quel que soit son statut (entreprise individuelle, indépendant, entreprise...).

Professionnel : désigne la personne (physique ou morale) qui exerce une activité professionnelle pouvant être référencée sur le site d'Activhandi.

Site, Site Internet, Applications d'Activhandi : désignent les moyens de mise en avant de l'annonce du professionnel. Les annonces des professionnels sont mises en avant sur le site et/ ou les applications d'Activhandi. Ses moyens sont la propriété exclusive de Activhandi SAS.

Service client : désigne le service d'Activhandi auprès duquel l'Annonceur peut obtenir toute information complémentaire. Ce service peut être contacté par e-mail en cliquant sur le lien « contact » situé sur le Site Internet, le Site Mobile ou les applications (IOS, Android).

Par mail : contact@activhandi.com.

Service activhandi.fr : désigne les services activhandi.fr mis à la disposition des Utilisateurs et des Annonceurs depuis le Site Internet, le Site Mobile et les applications IOS, Android...

Site Internet : désigne le Site Internet exploité par ACTIVHANDI accessible principalement depuis l'URL www.activhandi.fr et permettant à l'Annonceur d'accéder via internet au Service activhandi.fr, de se créer et d'accéder à son Compte Pro.

Site Mobile : désigne le site Mobile exploité par ACTIVHANDI accessible depuis l'URL activhandi.fr et permettant uniquement la consultation, la sauvegarde et le conseil d'Annonce ainsi que la prise de contact avec un Annonceur. Le dépôt, la gestion d'Annonce, la souscription à des formules payantes ne peuvent actuellement pas être effectués depuis le Site Mobile et les applications.

Utilisateur : désigne tout visiteur, ayant accès au Service activhandi.fr via le Site Internet, le Site Mobile et/ou les applications IOS et/ou Android, et consultant le Service activhandi.fr, accessibles depuis les différents supports.

1. Objet

Les présentes CGV établissent les conditions contractuelles exclusivement applicables aux Commandes passées par un Annonceur/Professionnel depuis le Site Internet.

2. Acceptation

Toute Commande par l'Annonceur nécessite l'acceptation (opt-in) des présentes CGV et sa renonciation à se prévaloir de ses propres conditions générales d'achat.

Toute condition contraire opposée par l'Annonceur sera donc à défaut, d'acceptation expresse, inopposable à ACTIVHANDI, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que ACTIVHANDI ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

3. Conditions d'utilisation du Service activhandi.fr par l'Annonceur

3.1 Règles relatives au Compte Pro

3.1.1 Création et titularité du Compte Pro

Tout Annonceur qui souhaite diffuser des Annonces via le Service activhandi.fr doit obligatoirement se créer un « Compte Pro » à partir du Site Internet.

Un Compte Pro est personnel à l'Annonceur et ne peut être transféré ou cédé à aucun tiers sans l'accord écrit et préalable de ACTIVHANDI, celui-ci étant notamment identifié par le SIRET et l'adresse email.

Partenariat : le Professionnel peut vouloir nous solliciter pour la création des Comptes Pro. Par exemple, dans le cas où il convient de créer des comptes « en masse » (fédérations, syndicats...). Il convient alors de nous contacter pour déterminer les éléments de cette opération, et de formaliser la convention qui encadrera notre partenariat.

Adresse mail pour nous contacter : contact@activhandi.com

3.1.2 Ordres réalisables par l'Annonceur depuis son Compte Pro

L'Annonceur, et ce quelle que soit la formule choisie, peut à partir de son Compte Pro :

Déposer ses Annonces (description de l'activité, du lieu d'hébergement, photos, vidéos...)

Visualiser ses Annonces en cours de diffusion

Gérer des Annonces

La création, la modification, la suppression des éléments de l'annonce

La souscription d'options payantes telles que : formule « tonique », formule « intensif »

3.2 Règles de diffusion des Annonces

L'Annonceur s'engage à ne diffuser d'Annonces qu'en son nom et pour son propre compte.

Ainsi, sauf accord préalable et exprès de ACTIVHANDI, l'Annonceur ne peut utiliser le Service ACTIVHANDI.FR pour diffuser des Annonces au nom et/ ou pour le compte d'un tiers.

ACTIVHANDI se réserve le droit de :

- supprimer toute Annonce diffusée par l'Annonceur au nom et/ou pour le compte d'un tiers et ce sans qu'aucun remboursement et/ou indemnisation ne puisse lui être réclamé(e) par l'Annonceur ;
- supprimer sans préavis le « Compte Pro » et toutes Annonces en cours de diffusion d'un Annonceur qui contreviendrait à la présente disposition et ce sans qu'aucun remboursement et/ou indemnisation ne puisse lui être réclamé(e) par l'Annonceur ;
- d'interdire l'utilisation du Service ACTIVHANDI.FR aux fins de diffusion d'Annonce à l'Annonceur qui contreviendrait à la présente disposition et ce sans qu'aucun remboursement et/ou indemnisation ne puisse lui être réclamé(e) par l'Annonceur.

Sans que cela ne crée à la charge de ACTIVHANDI une obligation de vérifier le contenu, l'exactitude ou la cohérence de l'Annonce, toute Annonce déposée et/ou modifiée par l'Annonceur sera contrôlée par ACTIVHANDI et sa diffusion sur le Service ACTIVHANDI.FR pourra être acceptée ou refusée.

ACTIVHANDI se réserve le droit de refuser toute ou partie d'une Annonce qui contreviendrait aux dispositions des présentes CGV, qui ne serait pas conforme aux règles de diffusion des Annonces et aux règles de diffusion du Service ACTIVHANDI.FR.

Dans l'hypothèse où l'Annonce contient une photographie, une vidéo, ACTIVHANDI se réserve le droit de ne pas diffuser le média transmis par l'Annonceur :

- si la qualité de ce dernier est insuffisante,
- s'il est contraire aux règles de diffusion du Service ACTIVHANDI.FR
- si ce dernier ne représente pas l'objet du service de l'Annonce et se limite à une représentation du logo et/ou visuel commercial de l'Annonceur.

En aucun cas une Annonce ne pourra servir à diffuser un message publicitaire autre que la présentation d'un service en particulier.

Un tel refus ne fait naître au profit de l'Annonceur aucun droit à indemnité.

Toute Annonce déposée et validée est diffusée sur le Service ACTIVHANDI.FR pour la durée retenue par l'annonceur, sauf retrait anticipé du fait de l'Annonceur, ou de ACTIVHANDI, notamment, en raison de contenu illicite.

Les Annonces sont classées sur le Service ACTIVHANDI.FR par ordre chronologique et par importance de consultations, en fonction de la date et de l'heure de leur mise en ligne. En conséquence, l'Annonceur reconnaît et accepte que la présence en tête de liste de son Annonce ne soit que provisoire.

L'ordre d'affichage des annonces sur le site est corrélé à la mise à jour régulières des Compte Pro, par les professionnels, et par leurs consultations par les utilisateurs.

4. Les Commandes

4.1 Règles générales

Le bénéfice de toute Commande quelle que soit la formule choisie est personnel à l'Annonceur qu'il l'a effectuée et ne peut être cédé, transféré sans l'accord de ACTIVHANDI. Aucun remboursement n'est possible après début d'exécution de toute commande passée.

4.2 Espace de Commande

L'Annonceur ne peut passer une Commande que depuis le Site Internet et ce dans les conditions suivantes :

- L'Annonceur peut passer une commande (choisir une formule du Compte Pro) directement depuis la page de son Compte Pro.

Actuellement, l'Annonceur ne peut passer de Commande depuis le Site Mobile et les applications IOS et Android.

4.3 Moment de la Commande

Frais d'Insertion ou frais d'Abonnement : ces frais sont payés, par l'Annonceur concerné, au moment du dépôt d'Annonce.

Formules d'abonnement (les descriptifs ci-dessous ne constituent pas un engagement, Activhandi se réserve le droit de faire évoluer ses formules ainsi que leurs contenus) :

En préalable, les professionnels d'activité sportives doivent décrire précisément, et objectivement, l'accessibilité du lieu de pratique, et tous les éléments de sécurité mis en place pour les personnes en situation de handicap.

Quelques exemples de bonnes pratiques : indiquer lorsqu'un des chemins d'accès est constitué de gravier, pierres, s'il y a une marche à franchir pour les personnes en fauteuil (PMR)... Indiquer le lieu des toilettes et des points d'eau, lieu de restauration, lieu de change, lieu de restauration etc...

Formule Tonique : « la formule tonique » correspond à la première formule d'abonnement, le Professionnel peut insérer toutes les informations concernant le lieu d'activité (hébergement, pratique sportive, pratique loisirs et bien être, lieu de vente...), et les informations concernant la pratique de l'activité, s'il y a lieu.

Il anime son Espace pour toute la période d'abonnement avec des photos et vidéos... Il bénéficie de liens vers les réseaux sociaux, de possibilité de partage.

Formule Intensif : « la formule intensif » reprend toutes les possibilités de la « formule tonique » en permettant de promouvoir plus d'activités, l'insère de photos, vidéos supplémentaires, et en renforçant la mise en avant du professionnel par la publicité de son/ses activité(s).

Activhandi renforce votre image par la mise en avant de votre activité sur la newsletter, et la réalisation d'une campagne de publicité autour d'un évènement que vous aurez planifié.

Freemium (partenariats) : Activhandi prévoit l'insertion d'annonces sans que le Professionnel ne paie d'abonnement, en mode « freemium », pour les contrats et conventions cadres convenus avec les fédérations, syndicats...

Le signataire du contrat cadre (fédération, syndicat...) participe aux frais d'investissements de l'intégration et déploiement des informations, images, sélectionnés pour l'ensemble de ses clubs, membres...

4.4 Descriptif et tarifs

Les frais d'insertion ou frais d'abonnement sont payables une fois par période (voir paragraphe précédent), 3 mois ou 1 an.

Le prix de la formule varie en fonction de la qualité de l'annonceur et de la formule retenue par l'annonceur.

Formule « tonique » : le client a le choix entre un abonnement pour 3 mois renouvelable ou pour un abonnement d'un an renouvelable (renouvellement par tacite reconduction).

Formule « intensif » : le client a le choix entre un abonnement pour 3 mois renouvelable ou pour un abonnement d'un an renouvelable (renouvellement par tacite reconduction).

Activhandi a prévu une formule « échauffement », gratuite, limitée à un mois, et non renouvelable. Elle permet au client de se familiariser avec le site Activhandi et de mettre en avant une activité et les informations essentielles.

7

5. Engagement et garantie de l'Annonceur

5.1 L'Annonceur certifie que l'Annonce, quelle que soit sa diffusion, est conforme à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur(notamment relatives à la publicité, à la concurrence, à la promotion des ventes, à l'utilisation de la langue française, à l'utilisation de données personnelles), respecte les dispositions des présentes CGV et les règles de diffusion du Service ACTIVHANDI.FR et ne porte pas atteinte aux droits des tiers (notamment aux droits de propriété intellectuelle et aux droits de la personnalité ...).

L'Annonceur garantit que le contenu de ses Annonces est strictement conforme aux obligations légales s'imposant à son activité.

L'Annonceur garantit ACTIVHANDI être l'auteur unique et exclusif du texte, des dessins, photographies etc. composant l'Annonce. A défaut, il déclare disposer de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion de l'Annonce.

En conséquence, toute Annonce déposée et diffusée sur le Service ACTIVHANDI.FR paraît sous la responsabilité exclusive de l'Annonceur

En conséquence, l'Annonceur relève ACTIVHANDI, ses sous-traitants et fournisseurs, de toutes responsabilités, les garantit contre toutes condamnations, frais judiciaires et extrajudiciaires, qui résulteraient de tout recours en relation avec l'Annonce, et les indemnise pour tout dommage résultant de la violation de la présente disposition.

L'Annonceur reconnaît et accepte que ACTIVHANDI est en droit de supprimer, sans préavis ni indemnité ni droit à remboursement, toute Annonce en cours de diffusion qui ne serait pas conformément aux règles de diffusions du Service et/ou qui serait susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers ou contiendrait un contenu illicite.

5.2 L'Annonceur s'engage à ne proposer dans les Annonces que des services disponibles ou des biens dont il dispose et qu'il détient, ou dont on lui a confié la commercialisation. L'Annonceur s'engage, en cas d'indisponibilité du bien, à procéder au retrait de l'Annonce du Service ACTIVHANDI.FR dans les plus brefs délais.

5.3 A ce titre, l'Annonceur reconnaît et accepte que pour des raisons d'ordre technique, la mise en ligne d'une Annonce sur le Site Internet, le Site Mobile et les Applications ne sera pas instantanée avec sa validation.

5.4 L'Annonceur déclare connaître l'étendue de diffusion du Site Internet, avoir pris toutes précautions pour respecter la législation en vigueur des lieux de réception et décharger ACTIVHANDI de toutes responsabilités à cet égard.

5.5 L'Annonceur accepte que les données collectées ou recueillies sur le Site Internet soient conservées par les fournisseurs d'accès et utilisées à des fins statistiques ou pour répondre à des demandes déterminées ou émanant des pouvoirs publics.

Activhandi respecte les lois et règles relatives à la protection des données (RGPD), en cas de besoin, vous pouvez poser vos questions à contact@activhandi.com.

5.6 Pour être recevable, toute réclamation devra indiquer précisément le(s) défaut(s) allégué(s) de l'Annonce et être transmise par écrit à ACTIVHANDI dans un délai de huit (8) jours ouvrables à compter de la date de dépôt.

5.7 Cahier des charges, et bonnes pratiques pour les Professionnels qui s'adressent aux personnes en situation de handicap et leurs aidants/accompagnants :

- Toilettes, accès à l'eau : les lieux de toilettes, et lieux d'accès à l'eau, doivent être indiqués sur le compte Pro (l'insertion d'une carte pour la géolocalisation est possible). L'indication se fait pour les lieux d'accueil et les lieux de pratiques.

- Accessibilité : l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite doit être détaillée. La personne en situation de handicap doit pouvoir apprécier les difficultés qui se présenteront à elle pour se rendre sur les lieux d'accueil et de pratique (indiquer par exemple lorsque l'usage d'un chemin en terre ou avec gravier est nécessaire). Une aide en ligne sur le site d'Activhandi permet aux professionnels d'exprimer en détail les aspects d'accessibilité.

L'objectif est d'être parfaitement et complètement transparent auprès des usagers et des clients.

- **Pratique sportive** : le professionnel doit décrire comment il adapte la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap. Transport jusqu'au lieu de pratique, si c'est le cas, matériels disponibles et adaptés pour pratiquer, échanges avant la pratique, points de sécurité, retours d'expérience après la pratique etc...

Le professionnel indique les capacités minimales et nécessaires pour pratiquer.

- **Disponibilité** : le professionnel indique les périodes de disponibilités pour la pratique « handi » (handisport et/ou sport adapté). Si nécessaire, il indique clairement les périodes d'indisponibilités.

L'objectif est de permettre à la personne en situation de handicap de contacter le professionnel, en sachant que la pratique est possible, et éviter la déception d'une réponse d'impossibilité ou d'indisponibilité.

Activhandi ne peut être tenu responsable des déclarations et des informations écrites par les professionnels. Activhandi ne peut être tenu responsable de la qualité de la pratique et des services rendus et/ou vendus par les professionnels sur leurs lieux d'exercice.

Les professionnels souscrivent aux assurances obligatoires de leurs activités.

Dans le cas où la personne en situation de handicap constaterait un décalage entre ce qui est décrit et la réalité, la démarche proposée par Activhandi est la suivante :

- 1- Echanges entre le pratiquant/client et le professionnel sur le point de décalage
- 2- Le professionnel doit apprécier s'il doit modifier son espace pro
- 3- Le pratiquant/client et le professionnel sont libres de consulter Activhandi pour obtenir un avis
- 4- Activhandi peut jouer le rôle de modérateur sur les informations présentes sur son site.
Activhandi se réserve le droit de procéder à la résiliation et à la suppression d'un compte Pro, s'il s'avérait que les informations soient trompeuses ou présenteraient un caractère grave.

L'esprit Activhandi : Activhandi est au service des personnes en situation de handicap, des aidants, des accompagnants et de ses clients.

Les professionnels sont investis dans la pratique sportive, l'hébergement, le loisir à destination du handicap. Activhandi les encourage à développer leurs activités et leurs bonnes pratiques.

Activhandi est le lieu de partage positif d'expériences autour de la pratique handisport ou pratique adaptée, de l'hébergement, de la culture et du loisir à destination des personnes en situation de handicap.

Activhandi n'est pas favorable aux jugements, à l'accusation, à l'agressivité, la menace, l'injure... et se réserve le droit d'interdire l'accès à Activhandi, à toute personne qui serait dans cet état d'esprit.

Activhandi recommande l'échange sportif et humain dans la perspective de pouvoir toujours améliorer les choses...

6. Résiliation (fin de l'abonnement)

Le Compte Pro est créé pour une durée indéterminée, il peut être résilié à tout moment sans préavis par l'Annonceur en écrivant au service client à contact@activhandi.com ou directement sur le site.

La résiliation est effective à la fin de l'abonnement choisi par le client (soit 3 mois, soit un an).

Le Compte Pro n'est plus visible par le public, il peut être réactivé à tout moment, par le professionnel, en s'abonnant à nouveau.

7. Prix

7.1 Les prix sont indiqués en euros et sont exprimés en HT (hors taxes). Les services d'Activhandi sont destinés aux professionnels.

7.2 Les prix sont communiqués à l'Annonceur sur simple demande et sont disponibles depuis son Compte Pro.

Le prix des frais d'insertion de chaque Option payante est celui en vigueur au jour de la Commande par l'Annonceur.

ACTIVHANDI se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment.

8. Conditions de paiement

8.1 Paiement des Annonces

Le paiement de l'utilisation du Compte Pro et des options est effectué par carte bancaire, , prélèvements SEPA, ou par chèque par exception.

Pour les paiements par chèque, l'activation du Compte Pro se fait à l'encaissement du chèque.

Aucun remboursement n'est possible après exécution de la prestation (insertion de l'annonce sur [Activhandi.fr](https://www.activhandi.fr)).

8.2 Le montant de la facture, exprimé en euro hors taxes, sera majoré de celui de la TVA et/ou de toute autre taxe à la charge de l'Annonceur, aux taux en vigueur à la date de parution.

9. Limitation de responsabilité

ACTIVHANDI s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer au mieux la fourniture du Service ACTIVHANDI.FR qu'elle propose à l'Annonceur. Sauf engagement écrit contraire, la prestation commercialisée par ACTIVHANDI se limite à la diffusion d'Annonce, avec souscription d'options (« tonique » ou « intensif »), sur le Service ACTIVHANDI.FR, à l'exclusion de toute autre prestation. ACTIVHANDI ne garantit aucunement les éventuels résultats escomptés par l'Annonceur suite à la diffusion des Annonces.

ACTIVHANDI ne pourra être tenue responsable de la capture des données qui serait faite à son insu, ni de la traçabilité qui en résulterait.

ACTIVHANDI ne pourra être tenue responsable des interruptions et modifications du Service ACTIVHANDI.FR et/ou du Site Internet, du Site Mobile ou des Applications et de la perte de données ou d'informations stockées par ACTIVHANDI ; il incombe à l'Annonceur de prendre toute précautions utiles pour conserver les Annonces qu'ils publient sur le Site Internet.

ACTIVHANDI ne pourra être tenue responsable, notamment ni du fait de préjudices ou dommages directs ou indirects, de quelque nature que ce soit, résultant de la gestion, l'utilisation, l'exploitation, l'interruption ou le dysfonctionnement du Site Internet, du Site Mobile et des Applications et/ou du Service ACTIVHANDI.FR.

ACTIVHANDI, ses sous-traitants ou fournisseurs, ne pourront être tenus pour responsables des retards ou impossibilités de remplir leurs obligations contractuelles, en cas :

- de force majeure,
- d'interruption de la connexion au Site Internet en raison d'opérations de maintenance ou d'actualisation des informations publiées,
- d'impossibilité momentanée d'accès au Site Internet en raison de problèmes techniques, quelle qu'en soit l'origine,
- d'attaque ou piratage informatique, privation, suppression ou interdiction, temporaire ou définitive, et pour quelque cause que ce soit, de l'accès au réseau Internet.

L'Annonceur reconnaît en outre qu'en l'état actuel de la technique et en l'absence de garantie des opérateurs de télécommunications, la disponibilité permanente du Service ACTIVHANDI.FR et notamment du Site Internet ne peut être garantie.

Compte tenu des impératifs techniques liés à l'architecture du Site Internet, les indications d'emplacement et les statistiques des visites et des pages vues par les visiteurs du Site Internet sont mentionnés à titre indicatif. Ces dernières ne peuvent entraîner aucun recours ou demande d'indemnités de quelque nature que ce soit de la part de l'Annonceur.

Sauf dol ou faute lourde, ACTIVHANDI, ses sous-traitants et fournisseurs ne seront tenus en aucun cas à réparation, pécuniaire ou en nature, du fait d'erreurs ou d'omissions dans la composition d'une Annonce. En particulier, de tels événements ne pourront en aucun cas justifier un refus de paiement, même partiel, ni ouvrir droit à une Annonce aux frais de ACTIVHANDI, ou à une indemnisation.

ACTIVHANDI se réserve le droit, sous condition d'un préavis de 8 jours, de modifier, d'interrompre ou d'arrêter l'accessibilité à tout ou partie du Service ACTIVHANDI.FR et/ou du Site Internet, du Site Mobile ou des Applications, sans être tenue de verser à l'Annonceur une indemnité de quelque nature que ce soit. L'Annonce qui, de ce fait, n'est pas diffusée, est le cas échéant remboursée à l'Annonceur.

10. Force majeure

Ni l'Annonceur, d'une part, ni ACTIVHANDI, ses sous-traitants ou fournisseurs, d'autre part, ne pourra être tenu pour responsable de tout retard, inexécution ou autre manquement à ses obligations résultant d'un cas de force majeure, seront considérés comme des cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français ainsi que les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'une des parties, à un fournisseur ou sous-traitant, lock-out, blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, blocage des moyens de télécommunications, y compris les réseaux, et tout autre cas indépendant de la volonté de l'Annonceur, de ACTIVHANDI, ses sous-traitants ou fournisseurs empêchant l'exécution normale des prestations.

Chaque partie notifiera à l'autre partie la survenance de tout cas de force majeure.

En présence d'un cas de force majeure, si l'empêchement d'exécuter normalement l'obligation contractuelle devait perdurer plus de 1 mois, les parties seraient libérées de leurs obligations réciproques sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à la partie défaillante.

11. Propriété intellectuelle

11.1 Tous les droits de propriété intellectuelle (tels que notamment droits d'auteur, droits voisins, droits des marques, droits des producteurs de bases de données) portant tant sur la structure que sur les contenus du Site Internet, du Site Mobile et des Applications sous IOS ou Android..., et notamment les images, sons, vidéos, photographies, logos, marques, éléments graphiques, textuels, visuels, outils, logiciels, documents, données, etc. (ci-après désignés dans leur ensemble « Eléments ») sont réservés. Ces Eléments sont la propriété de ACTIVHANDI. Ces Eléments sont mis à disposition des Annonceurs, à titre gracieux, pour la seule utilisation du Service ACTIVHANDI.FR et dans le cadre d'une utilisation normale de ses fonctionnalités. Les Annonceurs s'engagent à ne modifier en aucune manière les Eléments.

Toute utilisation non expressément autorisée des Eléments du Site Internet, du Site Mobile et des Applications sous IOS ou Android entraîne une violation des droits d'auteur, et constitue une contrefaçon. Elle peut aussi entraîner une violation des droits à l'image, droits des personnes ou de tous autres droits et réglementations en vigueur. Elle peut donc engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur.

11.2 Il est interdit à tout Annonceur de copier, modifier, créer une œuvre dérivée, inverser la conception ou l'assemblage ou de toute autre manière tenter de trouver le code source, vendre, attribuer, sous licencier ou transférer de quelque manière que ce soit tout droit afférent aux Eléments.

Tout Annonceur du Service ACTIVHANDI.FR s'engage notamment à ne pas :

- utiliser le Service ACTIVHANDI.FR pour le compte ou au profit d'autrui,
- reproduire en nombre, à des fins commerciales ou non, des informations ou des Annonces présentes sur le Service ACTIVHANDI.FR et sur Site Internet, du Site Mobile et des Applications,
- intégrer tout ou partie du contenu du Site Internet, du Site Mobile et des Applications dans un site tiers, à des fins commerciales ou non,
- utiliser un robot, notamment d'exploration (spider), une application de recherche ou récupération de sites Internet ou tout autre moyen permettant de récupérer ou d'indexer tout ou partie du contenu du Site Internet, du Site Mobile et des applications sous IOS ou Android, excepté en cas d'autorisation expresse et préalable de ACTIVHANDI,
- copier les informations sur des supports de toute nature permettant de reconstituer tout ou partie des fichiers d'origine.

Toute reproduction, représentation, publication, transmission, utilisation ou modification, extraction, de tout ou partie des Eléments et ce de quelque manière que ce soit, faite sans l'autorisation préalable et écrite de ACTIVHANDI est illicite. Ces actes illicites engagent la responsabilité de ses auteurs et sont susceptibles d'entraîner des poursuites judiciaires à leur encontre et notamment pour contrefaçon.

11.3 Les marques et logos ACTIVHANDI.FR et ACTIVHANDI, ainsi que les marques et logos des partenaires de ACTIVHANDI sont des marques déposées. Toute reproduction totale ou partielle de ces marques et/ou logos sans l'autorisation préalable et écrite de ACTIVHANDI est interdite.

11.4 ACTIVHANDI est producteur des bases de données du Service ACTIVHANDI.FR. En conséquence, toute extraction et/ou réutilisation de la ou des bases de données au sens des articles L 342-1 et L 342-2 du code de la propriété intellectuelle est interdite.

11.5 ACTIVHANDI se réserve la possibilité de saisir toutes voies de droit à l'encontre des personnes qui n'auraient pas respecté les interdictions contenues dans le présent article.

12. Modification des CGV

ACTIVHANDI se réserve la possibilité, à tout moment, de modifier en tout ou partie les CGV.

Les Annonceurs sont invités à consulter régulièrement leur connaissance des CGV afin de s'assurer des changements apportés.

13. Dispositions Diverses

Si une partie des CGV devait s'avérer illégale, invalide ou inapplicable, pour quelque raison que ce soit, les dispositions en question seraient réputées non écrites, sans remettre en cause

la validité des autres dispositions qui continueront de s'appliquer entre les Annonceurs et ACTIVHANDI.

Il est à noter que le présent contrat et les présentes CGV sont soumises aux dispositions de la loi du N°2004-575 du 21 Juin 2004 art 25-II et l'Ordonnance N°2005-674 du 16 Juin 2005 et aux articles 1369-1 à 1369-2 du Code Civil

14. Sous-traitance

ACTIVHANDI pourra librement recourir aux prestataires et/ou sous-traitants de son choix pour la réalisation de tout ou partie des prestations, sans avoir à en informer l'Annonceur, ni à requérir son accord sur l'identité de ces tiers.

14

15. Attribution de juridiction - loi applicable

Tout litige relève de la compétence exclusive du tribunal de Commerce du siège d'Activhandi, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, ou en cas de procédure d'urgence ou conservatoire, en référé ou par requête.

Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises à la loi française.